



I-CHOIX DE LA LOCALITÉ D'ÉLEVAGE

Le choix de la zone pour réaliser votre projet d'élevage doit intégrer certains paramètres à savoir :

- Les zones de concentration de l'activité avicole
- La contrainte d'acquisition du terrain
- La possibilité d'accès à votre exploitation

❖ Zone de concentration de l'activité avicole en Côte d'Ivoire

La zone d'implantation de votre ferme doit tenir compte de la concentration de l'activité avicole nationale.

Les deux grandes régions considérées comme des zones saturées et en faible croissance demeurent la **zone d'Abidjan** et celle de **l'est-Agni**.

L'installation d'un projet d'élevage en dehors de ses deux grandes zones à l'avantage d'avoir plus de sécurité sanitaire en moins de concurrent.

❖ La contrainte d'acquisition du terrain

Posséder un site pour la réalisation de son projet constitue un élément fondamental dans l'assurance de votre investissement.

Il est moins recommandé de construire sa ferme sur un site qui ne vous appartient pas ou que vous prenez en location sans un contrat précis.

Acquérir un site en dehors de la ville est recommandé.

❖ **La possibilité d'accès à votre exploitation**

Il est plus difficile de suivre une ferme au village pendant que vous êtes Abidjan. Pour y arriver il va falloir mettre en place des indicateurs clairs et objectiver votre personnel. Comment manager le personnel de sa ferme.

II- CHOIX DU SITE

Le choix d'un site d'élevage doit tenir compte d'un certain nombre d'exigences indiquées ci-dessous :

❖ **Disponibilité d'eau**

L'eau est un facteur limitant en élevage aviaire, un site d'élevage sans une disponibilité d'eau est difficilement exploitable. La disponibilité d'eau constitue donc le premier critère de choix d'un terrain pour un projet d'élevage.

❖ L'accès au poulailler

La facilité d'accès au site d'élevage doit être un critère déterminant, car un site non accessible est difficilement exploitable

❖ le terrain

Pour le choix du terrain il faut respecter les mesures suivantes :

- ✓ terrain plat pour éviter les remblais ;
- ✓ Le terrain non inondable ;
- ✓ prévoir des tranchées ou des canaux d'évacuation des eaux de pluies autour du bâtiment ;
- ✓ Prévoir des arbres pour créer de l'ombrage et diminuer la vitesse du vent

III-CONSTRUCTION BATIMENT



Le bâtiment représente un investissement à long terme : au moins 10 ans.

Il faut le construire dès le départ conformément aux normes pour éviter

les premières « fausses économies ». Il vaut mieux faire un petit bâtiment

bien conçu permettant d'avoir de bons résultats techniques qu'un grand bâtiment mal adapté.

Trois acteurs majeurs doivent collaborer pour la construction d'un bâtiment d'élevage à savoir :

❖ **Le rôle du bâtiment**

La construction d'un bâtiment doit faire intervenir 3 acteurs essentiels et obligatoires à savoir :

- Le propriétaire de la ferme, chargé d'investir dans le bâtiment ;
- Un technique bâtiment, chargé de la construire du bâtiment ;
- Un technicien d'élevage, chargé de fournir les normes de construction du bâtiment

La construction d'un bâtiment d'élevage en milieu tropical doit obéir à un cahier de charge technique très précis à savoir :

- La protection contre le milieu extérieur ;

- La facilitation de la perte de chaleur

b- La facilitation de la perte de chaleur

la perte de chaleur dans un bâtiment en milieu tropical est favorisé à travers des normes de ventilation

La ventilation est un élément essentiel car elle permet :

- une bonne respiration des volailles
- un apport d'oxygène et élimination du gaz carbonique.
- une élimination de ammoniac (résultant de la fermentation de la litière) responsable de problème respiratoire lorsqu'il est présent en excès.
- l'élimination des poussières dégagées par les litières lorsqu'elles sont trop sèches, ces poussières provoquent des irritations des voies respiratoires et permettent la dissémination de germes pathogènes.

- évacuation de l'eau éliminée par les oiseaux sous forme de vapeur et dans les déjections, ou celle des abreuvoirs (évaporation et gaspillage).
- élimination des calories, c'est à dire de la chaleur dégagée par les animaux ou absorbée par le bâtiment.

❖ Les normes pour favoriser une bonne ventilation



a- les dimensions du bâtiment

- **muret**

Pour faciliter une bonne aération le bâtiment doit être semi-ouvert, avec un muret de 30 à 40 cm (deux briques). Un muret au-delà de cette hauteur peut poser des problèmes d'aération.

– **Petite et grande hauteur**

La petite hauteur (hauteur sur les côtés) doit être de 2,5 à 3 m, un bâtiment en dessous de cette hauteur peut être la cause de mauvais résultat en période de forte chaleur. Une hauteur de 4,5 à 5,5 m est recommandée pour la grande hauteur.

– **Lanterneaux**

La présence de lanterneaux est essentielle dans un Bâtiment d'élevage, les normes d'un lanterneau sont indiquées ci-dessous.

– **Auvent**

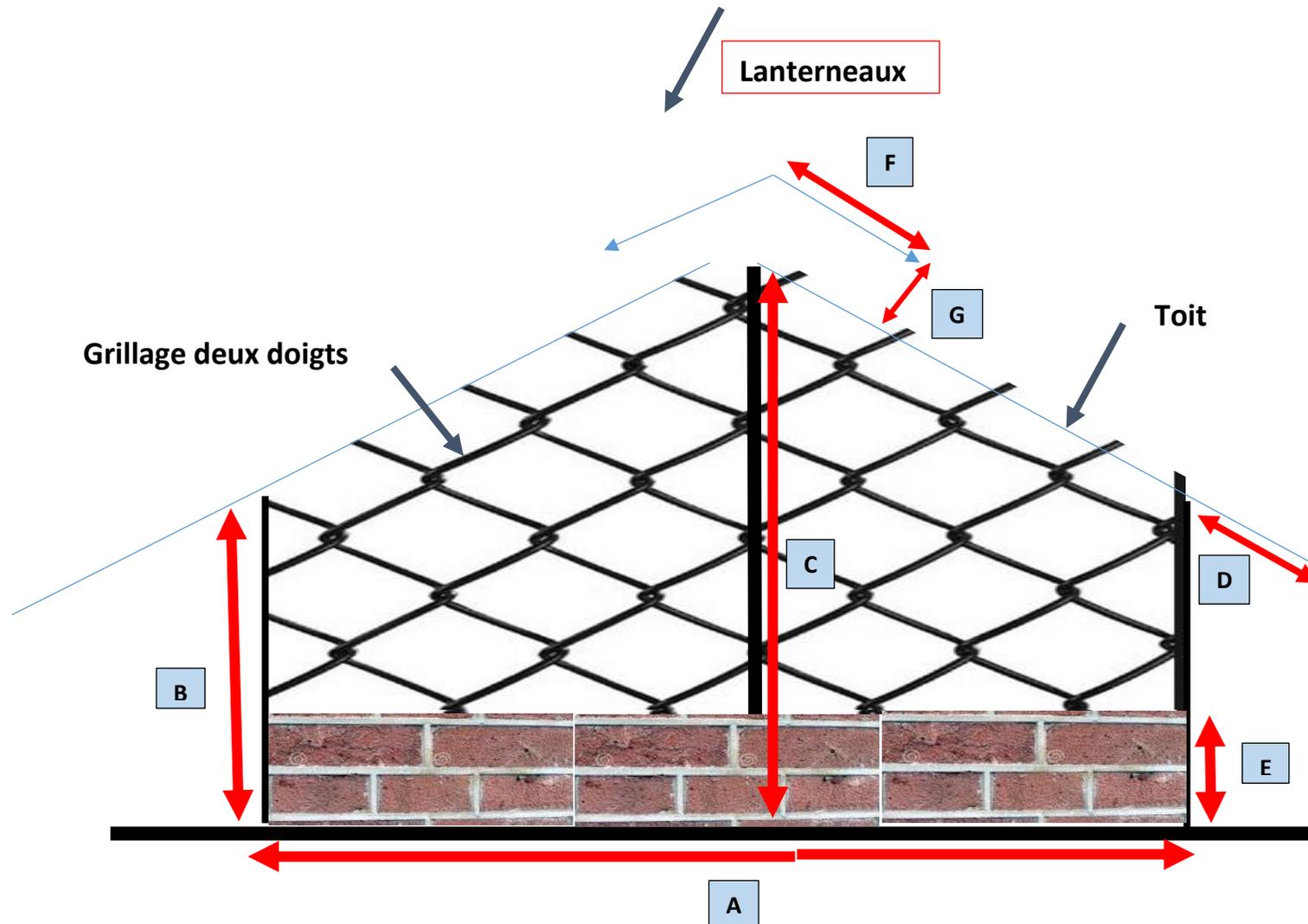
Les auvents désigne les débordements sur les côtés, la longueur de débordement recommandé est 1 à 1,5 m ce débordement permette d'assurer une bonne humidité autour du bâtiment.

– **Orientation**

Il est recommandé d'orienter l'axe du bâtiment en Est-Ouest pour limiter la pénétration des rayons du soleil dans le bâtiment. Un ensoleillement excessif entraîne généralement des cas de picage.

– **Plancher**

Pour un élevage au sol, il est recommandé d'avoir un sol totalement plat pour éviter tout glissement de la litière, pour avoir un plancher solide et durable, il est conseillé de la faire.



Légende :

- A : Largeur < ou = 10 m
- B : Hauteur h = 2.4 à 3 m
- C : Hauteur H = 4.5 à 5 m
- D : Auvent = 1.5 m

Légende :

- E : Muret = 30 à 40 cm
- F : Recouvrement lanterneaux = 1m
- G : 50 Cm
- Longueur : dépend du cheptel

Objet:

Ce devis indicatif a été réalisé sous la base de devis réels d'un bâtiment de 25 m de longueur et 10 m de largeur, pour une capacité de 2500 poulets de chair ou 1250 pondeuses.

Notre objectif est de vous donner une idée générale du budget de construction d'un bâtiment d'élevage qui peut varier grandement en fonction du type de bâtiment et de la localité.

DEVIS BATIMENT POUR 1250 PONDEUSES

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
TRAVAUX DE MENUISERIE			
Chevrans 6 m 8/6	50	5400	270 000
Chevrans 6 m 6/4	150	2400	360 000
Poteau en teck	45	2500	112 500
Rouleau de grillage	4	30000	120 000
Feuille de petite tôle	306	2500	765 000
TOTAL MENUISERIE			1 627 000
TRAVEAUX DE MONCONNERIE			
Voyage de sable	2	35 000	70 000
Ciment (tonne)	2,5	110000	275 000
Briquetiers	400	25	10 000
TOTAL MACONNERIE			355 000
Main d'œuvre 25%			350 000
Divers 10%			247 700
TOTAL GENERAL			2 579 700

Réalisé à Bouaké, décembre 2017